



Le 18 juin 2024

CANADA GUARANTY

AVIS AUX PRÊTEURS

Clarifications sur l'admissibilité de l'amortissement sur 30 ans

Entrée en vigueur le 1^{er} août 2024

Cher(es) partenaires,

Nous sommes heureux de vous fournir des renseignements supplémentaires concernant la prolongation de la période d'amortissement maximale de 30 ans pour les acheteurs d'une première propriété nouvellement construite.

Le 11 juin, le [ministère des Finances a publié d'autres clarifications](#). Les emprunteurs qui répondent aux exigences suivantes seront admissibles à un prêt hypothécaire à ratio élevé pour une période maximale d'amortissement de 30 ans.

- Au moins un des emprunteurs doit être considéré comme premier acheteur et doit répondre à l'un des critères suivants :
 - L'emprunteur n'a jamais acheté de propriété auparavant; ou
 - Au cours des quatre dernières années, l'emprunteur n'a pas occupé comme lieu de résidence principale une maison dont lui-même ou son époux ou conjoint de fait actuel était propriétaire; ou
 - L'emprunteur a récemment vécu un divorce ou la séparation d'une union de fait.
- Le prêteur doit conserver la confirmation que l'un des emprunteurs est un accédant à la propriété.
- Le but du prêt doit être pour l'achat d'une construction neuve. La propriété ne doit pas avoir été occupée auparavant à des fins résidentielles. Également compris ici, les copropriétés nouvellement construites pour lesquelles il y a eu une période d'occupation provisoire.
- La propriété doit être occupée par le propriétaire (par l'emprunteur ou une personne qui ne paie pas de loyer avec laquelle il est lié par alliance, par l'union de fait ou par un lien de filiation au sens de la loi).
- Le RPV doit être supérieur à 80%.

Dans le cas de demandes de prêt hypothécaire soumises à compter du 1^{er} août 2024, une prime additionnelle de **20 points de base (0,20 %)** s'appliquera aux prêts dont la période d'amortissement est de plus de 25 ans.

De plus, nous préparons un guide de référence sous forme de « **Foire aux questions** » (**FAQ**) que nous distribuerons dès qu'il sera complété.



CANADA
GUARANTY

Le service que vous méritez, par des gens de confiance.

AVIS AUX PRÊTEURS



Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec un membre de notre équipe des comptes nationaux.

Liz Sanchez Directrice, Comptes nationaux	647 278-3536 1 866 414-9109, poste 7070	Liz.Sanchez@canadaguaranty.ca
David Napoleone Directeur, Comptes nationaux	647 287-8545 1 866 414-9109, poste 7086	David.Napoleone@canadaguaranty.ca
Jason Neziol Directeur, Comptes nationaux	416 564-7236 1 866 414-9109, poste 7162	Jason.Neziol@canadaguaranty.ca
Darren Kirk Vice-président, Ventes régionales	403 473-8482 1 866 414-9109, poste 7003	Darren.Kirk@canadaguaranty.ca

Merci de votre partenariat et de votre confiance,

Mary Putnam | Première vice-présidente, Ventes et marketing
Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
www.canadaguaranty.ca/fr

Téléphone 416 640-8936

Sans frais 1 866 414-9109, poste 8936

Courriel mary.putnam@canadaguaranty.ca



**CANADA
GUARANTY**

Le service que vous méritez, par des gens de confiance.